

La VAE comme solution de diplomation pour les travailleurs sénégalais

Anne Bonnefoy, cheffe du pôle connaissance et accompagnement des publics

Publié le 19 novembre 2018 – Mis à jour le 27 novembre 2018

Pour répondre au besoin de diplomation des travailleurs, le gouvernement sénégalais a choisi de développer le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) sur son territoire. Acteur de référence de la VAE, le Cnam fait partie intégrante de ce processus. Dans le cadre du campus franco-sénégalais en construction, il transfère depuis quelques mois son expertise sur le dispositif auprès de ses partenaires sénégalais.



© Pixabay - Diwou

Le Sénégal connaît depuis longtemps un déficit de diplômés dans certains secteurs et un écart entre diplôme détenu et métier exercé, car l'accès est difficile à l'enseignement supérieur pour une partie de la population, la nécessité de travailler jeune pour acquérir des revenus. En parallèle, le contexte économique du pays est constitué pour 80 % de ce qu'on nomme l'économie informelle à savoir une population de travailleurs formés de manière empirique et qui

proposent leur service en dehors de tout cadre. Pour autant, ces travailleurs ont des compétences qu'ils mettent en œuvre au fil

de leurs expériences professionnelles.

Fort de ce constat le gouvernement sénégalais s'est saisi de la question et a choisi d'œuvrer à la montée en qualification de ses compatriotes. Il a ainsi délégué à son ministère de l'enseignement supérieur ainsi qu'à d'autres instances ministérielles la responsabilité de trouver les modalités de développement de la VAE au Sénégal. En permettant à ces citoyens d'acquérir une qualification en lien avec leur compétences et expérience, ce dispositif trouve en effet toute sa place dans cet écosystème.

Les acteurs sénégalais investis dans ce projet sont nombreux : enseignants, entreprises, institutionnels, politiques. À leurs yeux, réel enjeu de développement économique lié à la montée en compétence d'une partie de la population de travailleurs, ils font preuve d'une grande motivation sur ce projet. Ce besoin de diplomation répond également à la nécessité, pour le pays, de se doter de compétences formalisées afin de se positionner sur l'échelle internationale, devenue hautement concurrentielle et exigeante notamment en matière de qualification.

Complexité du transfert de compétences dans un pays structurellement différent

Sollicité, le Cnam s'est saisi de la question du transfert de son expertise. En effet, notre établissement bénéficie d'une véritable reconnaissance sur le sujet de la VAE et d'une solide expérience sur sa mise en place en France. Il possède un lien historique avec ce dispositif, en outre rappelons-nous que le père de la VAE est Vincent Merle professeur du Cnam de 2003 à 2013. Cependant malgré ce degré d'expertise, le transfert vers un pays aussi structurellement dissemblable s'avère complexe : il présente de réelles différences que cela soit dans son système d'éducation et économique comme sur le marché de l'emploi aussi bien au niveau du cadre législatif mais également dans les modalités même d'accès à l'emploi, de politique de gestion des ressources humaines....

Il est nécessaire de faire preuve d'innovation et d'être en capacité de remettre nos pratiques profondément en question. Comment prouver la compétence sans formalisation de l'expérience professionnelle ? Comment exprimer des compétences acquises sans passer obligatoirement par l'écrit, ce qui est demandé en France dans un dossier VAE ? Comment construire un cadre législatif en prenant en compte les particularités du pays sans pour autant trahir la VAE ? Comment traduire les diplômes en compétences ?

Infuser la culture de la VAE

Ce sont plusieurs des thèmes sur lesquels nous travaillons avec les Sénégalais. Au fil de nos différentes missions se dessinent petit à petit les conditions du développement de la VAE dans ce pays. Tous les acteurs avancent ensemble. Il faut les professionnaliser, infuser doucement la culture de la VAE pour faire naître des réflexes et développer l'approche « compétence » nécessaire à la VAE. S'éloigner de l'académique pour mettre en exergue les compétences acquises par l'expérience professionnelle dans le but d'obtenir une certification n'est pas naturelle pour les acteurs de l'enseignement supérieur. Et pourtant, c'est bien le cœur de la VAE ! Cette réflexion sur la mise en place de la VAE et ce transfert d'expertise nous offre une vraie opportunité pour tous d'interroger nos pratiques et de les faire évoluer. C'est toute la richesse de ce partenariat.

 | Formation | Métiers

Le dernier Cnam mag'

LE CNAM MAG' #9

Société numérique, société inclusive ?

1 mai 2018

[+](#) Retrouvez tous les numéros

La VAE au Cnam

Un accompagnement dans tout le réseau Cnam.

L'auteure

Anne Bonnefoy, cheffe du pôle connaissance et accompagnement des publics à la direction nationale des formations.

<http://blog.cnam.fr/travail/formation-professionnelle/la-vae-comme-solution-de-diplomation-pour-les-travailleurs-senega>